

ETATS-UNIS – Monsanto en procès pour monopole

Par Christophe NOISETTE

Publié le 28/09/2006

Un procès (class action n°06-599) a été engagé le 28 septembre 2006, auprès de la Cour du District de Wilmington (Delaware), contre Monsanto, pour création d'un monopole sur le Roundup, alors que son brevet a expiré en 2000 [1]. Ce procès est mené par Pullen Seeds and Soil, une entreprise semencière, sous licence avec Monsanto. Les plaignants précisent que pendant la période qui a suivi l'expiration du brevet, le Roundup a représenté plus de 80% des parts du marché de tous les herbicides à base de glyphosate vendus aux Etats-Unis, bien que Monsanto vende son produit trois à quatre fois plus cher que son équivalent générique, et cela grâce à un montage monopolistique que Monsanto a mis en place dès les années 90 : obligation de l'achat du paquet "semences + herbicide", rachat d'entreprises semencières qui pourraient développer des variétés transgéniques compétitives et adaptées à d'autres herbicides que le glyphosate. Cette "class action" est soutenue par 100 000 personnes.

[1] <http://www.agriculture.com/ag/story...>